UNIVERSITÉ DE LORRAINE

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

03_Trame de mémoire technique

MISSIONS DE PRESTATION INTELLECTUELLE AYANT POUR OBJET

L'étude des 3 sources naturelles présentes au Jardin d'Altitude du Haut-Chitelet à Xonrupt-Longemer (88)

MARCHÉ N° 2026DPIGPI905SOURCES

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES PLIS : 07/12/2026 12:00

ACHETEUR : UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Direction du patrimoine immobilier
34 Cours Léopold
BP 25233
54052 NANCY CEDEX

Préambule : Formalisation du dossier :

Le mémoire justificatif devra répondre au découpage présenté ci-dessous avec la même décomposition.

Mémoire technique :

1/ Composition de l'équipe affectée à la mission faisant apparaître les différentes compétences requises (titres d'études et CV des intervenants).
L'organisation et l'articulation de l'équipe dédiée à la mission formalisées par un organigramme, les rôles et compétences des intervenants devront être explicités.
(10% de la note).

2/ Note présentant la compréhension des objectifs de la mission et la méthodologie qui sera mise en place pour l'exécution de la mission dans le respect des délais, et les moyens matériel affectés au projet.
Elle devra faire état de tous les moyens d'accès au site, le matériel envisagé et les nuisances possibles sur le site occupé du jardin lorsque celui-ci sera ouvert au public. Elle aussi faire état des moyens mis en œuvre pour réaliser la TO01.
(25% de la note).

3/ Les références d'opérations de nature similaires à l'objet de la consultation spécifiant :
- Les prestations réalisées
- La durée des missions
- L'année de réalisation
- L'intitulé du maître d'ouvrage et ses coordonnées
(10% de la note).

4/ la démarche de qualité environnementale engagées par le soumissionnaire et modalités de leurs mises en œuvre : utilisation de modes opératoires et méthodologies d'intervention et de produits, matériels, consommables respectueux de la préservation de l'environnement ; et du milieu fragile dans lequel se déroule l'étude.
(10% de la note).

5/ le planning détaillée tel que décrit au 4.8. du CCTP.
(5% de la note).

NB : Le mémoire justificatif ne doit pas paraphraser le CCTP établi par l'Université de Lorraine et joint au dossier de consultation. Il doit permettre de mesurer la compréhension par le candidat de la mission et d'apprécier pleinement la méthodologie que le candidat propose de mettre en place, ainsi que l'adéquation de l'organisation sur laquelle il s'engage, au contexte, aux enjeux et à l'objet de la mission.